Maroc: L'ONU contre l'extradition d'un militant ouïgour

18.12.2021 Maroc: L'ONU contre l'extradition d'un militant ouïgour

L'extradition par le Maroc d'un demandeur d'asile ouïghour vers la Chine pourrait entraîner de graves violations des droits de l'homme, selon des experts de l'ONU.Quatre experts indépendants des droits de l'homme de l'ONU ont appelé jeudi le Maroc à revenir sur sa décision d'extrader un musulman ouïghour vers la Chine, car son retour le placerait sous la menace de graves violations des droits de l'homme.

Profonde préoccupation

« Nous sommes profondément préoccupés par la décision rendue aujourd'hui par la Cour de cassation marocaine autorisant l'extradition de M. Aishan vers la Chine, malgré le risque crédible de graves violations de ses droits humains, à la fois pour son appartenance à une minorité ethnique et religieuse et pour sa prétendue affiliation à une organisation terroriste », ont déclaré les experts dans un communiqué .

Les autorités chinoises l'accusent d'avoir rejoint le groupe terroriste Mouvement islamique du Turkestan oriental ainsi que d'avoir mené ou participé activement à des activités terroristes présumées, en vertu de l'article 120 du Code pénal chinois.

Sur la base d'une alerte Notice rouge, émise par l'organisme mondial de coopération policière INTERPOL, le 13 mars 2017, M.

Aishan a été arrêté à Casablanca.

Cependant, cet avis a été suspendu en août de cette année.

Aucune évaluation des risques

Chaque fois qu'il existe des « raisons substantielles » de la probabilité de torture dans le pays de destination, aucun État n'a le droit d'expulser, de renvoyer ou d'éloigner d'une autre manière une personne de son territoire, selon les experts de l'ONU.

Cela inclut un ensemble cohérent de violations flagrantes, flagrantes ou massives des droits de l'homme.

« Ce processus d'extradition se déroule sans aucune forme d'examen individuel et d'évaluation des risques, ce qui viole de manière flagrante l'interdiction absolue du refoulement en vertu du droit international des droits de l'homme et des réfugiés », ont déclaré les experts indépendants.

En tant que demandeur d'asile au Maroc, M. Aishan devrait être protégé contre l'extradition ou le retour forcé en Chine, jusqu'à ce que son statut de réfugié soit décidé, ont-ils ajouté.

Obligation légale

En outre, ils ont souligné qu'aucun accord bilatéral sur l'extradition ou les assurances diplomatiques ne peut dégager un État de ses obligations en vertu du droit international des droits de l'homme et des réfugiés.

En août dernier , les experts de l'ONU avaient fait part de leurs préoccupations au gouvernement marocain. Ils continueront de dialoguer avec les autorités pour garantir le plein respect de l'interdiction absolue du refoulement en vertu du droit international des droits de l'homme et des réfugiés, ont-ils déclaré.

Le rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Nils Melzer, a approuvé la déclaration ; Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme Fionnuala Ní Aoláin; Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits humains Mary Lawler ; et Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités , Fernand de Varennes RP.

Des rapporteurs spéciaux et des experts indépendants sont nommés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, basé à Genève , pour examiner et faire rapport sur un thème spécifique des droits de l'homme ou sur la situation d'un pays. Les postes sont honorifiques et les experts ne sont pas rémunérés pour leur travail.

Source

: https://moroccomail.fr/2021/12/18/maroc-lonu-contre-lextradi tion-dun-militant-ouigour/